

The logo for the Loire department, featuring the word "Loire" in a large, bold, white sans-serif font, with "LE DÉPARTEMENT" in a smaller, white sans-serif font directly below it. The logo is set against a dark blue rectangular background.

Loire
LE DÉPARTEMENT

Amélioration des liaisons entre les RD 500, ex RD 10-2 et la RN 88

Communes Firminy et Chambon-Feugerolles

Réunion du 8 mars 2021

Rappels

- **RD 500 (Commune de Firminy):**

La RD 500 est un itinéraire permettant les relations économiques entre les départements de la Loire et de la Haute-Loire, ainsi que les liaisons domicile / travail entre plusieurs bassins de vie alti-ligériens et l'agglomération stéphanoise.

Dans la traversée urbaine de Firminy (bd Fayol), la RD 500 supporte une charge de trafic de 12 500 véhicules/jour (dont 3% de PL), liée principalement au transit avec la Haute-Loire ainsi qu'à la desserte locale (habitations, commerces, entreprises, écoles, équipements publics).

La RD 500 est raccordée à la RN 88 via l'échangeur n°31.

- **Route métropolitaine ex RD 10-2 (Commune du Chambon Feugerolles) :**

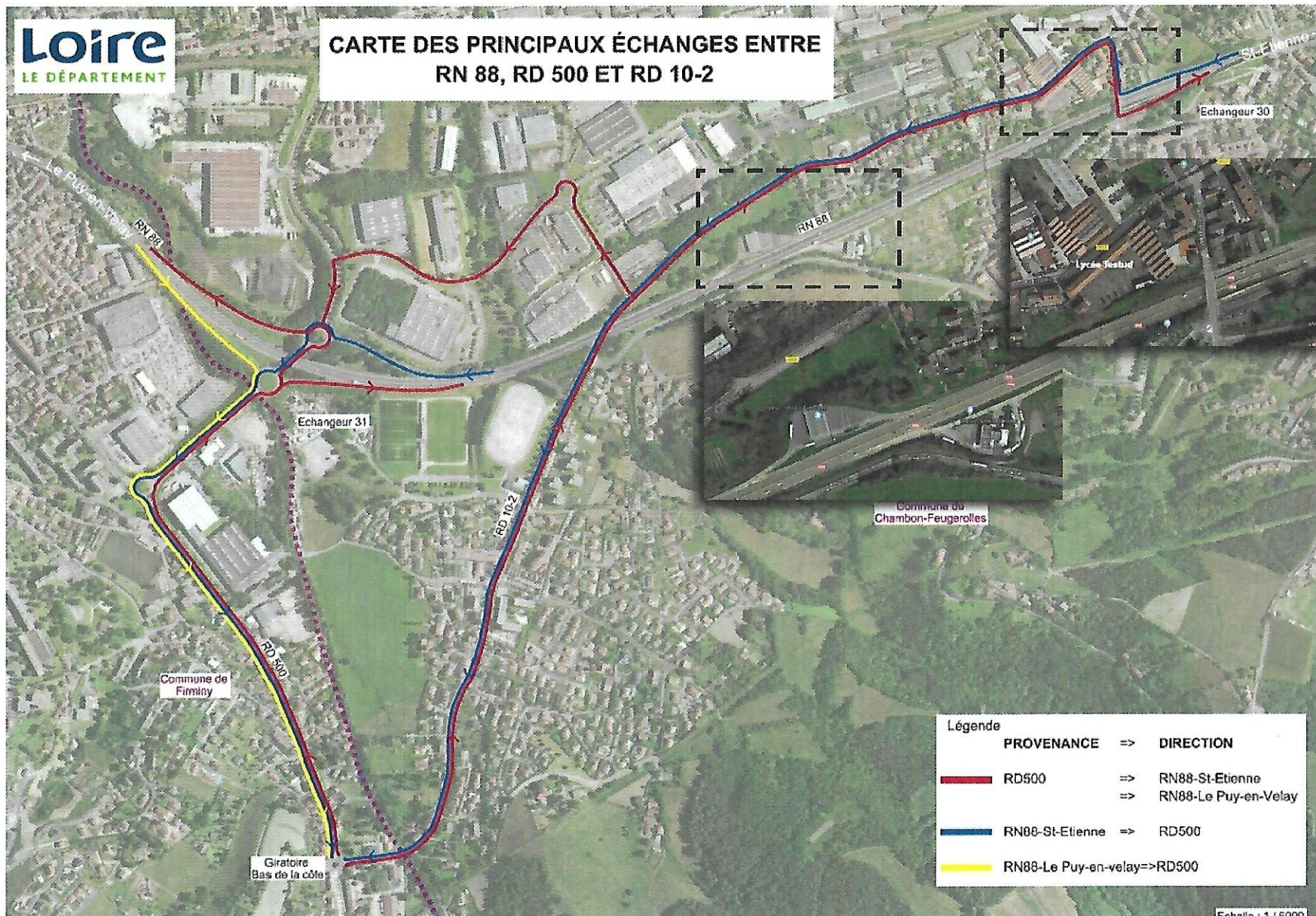
La RD 10-2 traverse la commune du Chambon Feugerolles via le quartier Gaffard.

Elle permet un accès, moins direct, à la RN 88 via les échangeurs n°31 (zone du Bec) ou le demi échangeur n°30 (dit de la Croix Bleue).

- **Echangeur de la Croix bleue (Commune du Chambon Feugerolles) :**

Cet échangeur permet des connections depuis la RN 88 (en provenance de Saint Etienne vers le centre-ville) et en entrée sur la RN 88 (depuis Le Chambon Feugerolles).

Plan de situation



Présentation du contexte

Dès les années 90, le Département avait engagé les études nécessaires à la réalisation d'une déviation de la RD 500 dans le vallon de l'Echapre afin de délester le boulevard Fayol du trafic de transit.

A la suite de l'annulation des autorisations réglementaires (DUP et loi sur l'eau) par les juridictions administratives, une étude de médiation a été menée en 2016/2017 :

- Elle acte l'abandon du projet initial de déviation ;
- L'aménagement d'un boulevard urbain, intégré dans son environnement, entre le giratoire du bas de la côte (RD 500 x RD 10-2) et la RN 88, ressort comme la solution permettant de répondre de manière satisfaisante à la problématique du secteur.
- Parallèlement, il a été convenu la nécessité d'une sécurisation de la RD 10-2 au Chambon-Feugerolles et de RD 500 (boulevard Fayol) à Firminy, visant à apaiser et sécuriser les déplacements.

⇒ Les travaux ont été réalisés depuis sur la RD 10-2 par la commune du Chambon Feugreolles.

⇒ Les travaux sur la RD 500 (boulevard Fayol) sont réalisés par tranches depuis 2017. Ils sont portés par la commune de Firminy et Saint-Etienne Métropole.

⇒ Le Département et la Région accompagnent financièrement ces projets.

Présentation du contexte

Pour le projet de boulevard urbain, des **études de faisabilité** ont été lancées par le Département :

- **Une étude de faisabilité juridique réalisée en 2017**, conclut que le projet d'un boulevard urbain est réalisable d'un point de vue juridique au regard du plan de prévention des risques miniers (PPRM), sous conditions.
- **Une étude de faisabilité technique** permettant d'élaborer un état des lieux des aléas miniers, d'estimer les dispositions constructives particulières pour respecter le PPRM et d'élaborer le programme général de l'opération et le montant prévisionnel.

Depuis 2019, le projet initial a évolué avec la prise en compte de l'échangeur de la Croix Bleue :

- L'opération complémentaire, consistant à compléter le demi-diffuseur actuel n°30 de la RN 88, dit de la Croix Bleue, peut en effet permettre l'amélioration globale des accès de la RN 88 et de la fluidité sur les infrastructures existantes.
- **L'étude d'opportunité** doit être conduite par Saint-Etienne Métropole qui en a accepté le principe.

Par délibération du 16 septembre 2019, le Département a pris en compte ces deux projets.

Les enjeux actuels

- ✓ **La concertation avec l'ensemble des partenaires** doit se poursuivre en particulier avec les communes à la suite des élections de 2020.

- ✓ **Le projet de création de voie nouvelle est étroitement lié à celui de l'aménagement de l'échangeur n°30** dit de la Croix Bleue sur la commune du Chambon-Feugerolles :
 - Pour le projet de la Croix Bleue, les études d'opportunité seront portées par la Métropole de saint Etienne avec un cofinancement Région, Département, Etat.

 - La convention est en cours de mise au point.

- ✓ **Des études pré-opérationnelles à lancer en vue de la concertation du public sur le projet de voie nouvelle dans le vallon de l'Echapre :**
 - Une étude de trafic sur le secteur RD 500, ainsi que sur l'ex RD 10-2 jusqu'à l'échangeur « Croix-Bleue » .

 - Une étude environnementale (état des lieux, définition des enjeux)

 - Une assistance juridique à Maîtrise d'Ouvrage

 - La finalisation de l'étude technique de faisabilité (sondages)

Voie nouvelle dans la vallon de l'Echapre - Calendrier général prévisionnel

- Mars 2021 : étude trafic – comptages sur site (semaine 9)
- **1^{er} semestre 2021** : Lancement des études pré-opérationnelles (sondages géotechniques, faune-flore, AMO) dès confirmation :
 - de lancement de l'étude Croix bleue par la Métropole de saint Etienne ;
 - de l'accord de la commune du Chambon Feugerolles pour les interventions sur site.
- **A partir du 2nd semestre 2021** : Concertation publique réglementaire
- **2022** : Etudes d'Avant-Projet – Dossiers procédures environnementales
- **2023** : Enquêtes publiques préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire
- **2024** : Engagement des acquisitions foncières, Autorisations environnementales
- **2025** : Consultation des entreprises en vue du lancement des travaux